

“Le Sénat doit évaluer la sixième réforme de l’Etat”

■ L'utilité du Sénat mise en cause ? Sa présidente demande de nouvelles compétences.

On s'est beaucoup demandé, ces derniers temps, à quoi pouvait bien servir le poste de secrétaire d'Etat fédéral au Commerce extérieur, matière attribuée aux Régions. Un portefeuille bien maigre tenu par un Pieter De Crem (CD&V) s'envolant sans état d'âme pour suivre une formation universitaire de plusieurs semaines aux Etats-Unis. La lecture des comptes rendus des activités du Sénat cette année peut légitimement susciter le même genre d'interrogation. Dans les milieux politiques, le Sénat ne surgit plus beaucoup dans les conversations. Au pire, il suscite des moqueries. L'institution coûte cher et ne sert plus à rien, voila ce qu'on laisse souvent entendre.

Une vingtaine d'heures à peine

Et pour cause, en plongeant dans les annales de l'assemblée, on constate que les sénateurs ne se sont réunis qu'à sept reprises en séance plénière entre janvier et juillet 2016. La durée totale de ces travaux ne dépasse pas 20 heures. Deux séances, en janvier et en juin, n'ont par ailleurs pas excédé les 15 minutes. Une situation normale, estime la présidente de l'institution, Christine Defraigne (MR), compte tenu des limites que la sixième réforme de l'Etat (huit séances par an) lui impose. Pour rappel, 50 des 60 sénateurs proviennent des assemblées des Régions et Communautés. “Et ce n'est pas une assemblée permanente”, rappelle la présidente.

Le site Internet du Sénat reste muet sur le nombre de commissions réunies cette année. Ce qui ne veut pas dire qu'aucune ne s'est tenue, tient à affirmer Christine Defraigne (MR). Elle en

comptera finalement 93.

Cette faible activité apparente peut poser question dès lors que l'Etat fédéral finance toujours l'institution à hauteur d'une cinquantaine de millions d'euros par an. Une dépense que Christine Defraigne tient à décortiquer (lire ci-contre).

Retrouver ses compétences éthiques

La libérale liégeoise admet aussi ne pas rire “tous les jours”. Faire vivre une institution que le premier parti de la coalition fédérale, la N-VA, entend faire disparaître n'est visiblement pas une sinécure. Alors, la présidente passe à l'offensive pour redonner du poids au Sénat, un lien indispensable entre régions, communautés et fédéral, estime-t-elle. “Je propose que le Sénat fasse une grande évaluation de la sixième réforme de l'Etat, il nous faut y voir clair tant pour les entités fédérées que pour le niveau fédéral”, affirme la présidente Defraigne. La refédéralisation de certaines compétences doit être évoquée, le Sénat est l'endroit parfait pour cela”. Et Christine Defraigne de citer l'organisation judiciaire et les allocations familiales.

Pour la Liégeoise, c'est encore au Sénat que les entités fédérées devraient discuter des accords internationaux tels que le Ceta et le TTIP qui, bloqués au niveau de certains Parlements régionaux, engagent pourtant la Belgique dans son ensemble.

“Le Sénat doit retrouver ses compétences en matière de débat éthique, pour lesquelles c'est le silence radio depuis deux ans”, ajoute encore Christine Defraigne. La Chambre n'a ni le temps ni le recul pour s'en emparer”.

En attendant, le Sénat produit des rapports, sur la mobilité, la pauvreté infantile notamment. Quatre cents pages sur la gestation pour autrui n'attendent plus que d'être transformées en texte de loi. Mais à ce jour, seul le

Parlement wallon s'est formellement engagé à mettre les travaux du Sénat à son ordre du jour. “On donnait la cour d'assises pour morte et voici qu'on se rend compte de son utilité... Le Sénat, c'est la même chose”, dit Christine Defraigne.

Pour elle, lorsque le communautaire reviendra sur le tapis, le Sénat reprendra des couleurs en tant que Parlement des entités fédérées. Celles-ci “doivent pouvoir participer à l'architecture du pays”. Combative, la présidente admet que le Sénat, en période transitoire, vit des heures difficiles.

Mathieu Colleyn

“Le Sénat est comme la cour d'assises qu'on donnait pour morte mais qui vient de prouver son utilité.”

CHRISTINE DEFRAIGNE
Présidente du Sénat.

Le Sénat vaut-il encore 50 millions d'euros ?

En 2016, la dotation fédérale au Sénat s'élèvera à quelque 50 millions d'euros. Une somme qui paraît énorme en regard de l'activité effective de cette assemblée dont la dernière réforme de l'Etat, la sixième, a considérablement réduit les missions. Quelques dizaines de réunions et une poignée de rapports dont on peine à voir les effets dans le débat parlementaire valent-ils encore une telle dépense publique ? Les ennemis du Sénat répondront naturellement par la négative. Sa présidente, Christine Defraigne (MR), préfère répliquer avec des chiffres. "C'est une attaque que j'entends très souvent. Mais je rappelle que le budget du Sénat en 2011 était de

73 millions, précise-t-elle. Il a chuté à 50 millions et l'objectif que je veux atteindre, c'est 30 millions en fin de législature. Nous ne venons pas de rien, le Sénat est une institution qui a 185 ans d'histoire et je ne suis ni Caterpillar ni ING, j'ai des fonctionnaires statutaires dont la moyenne d'âge est de 55 ans. Septante pour cent du budget est avalé par le personnel et le financement des groupes politiques. Les formations politiques qui souhaitent la fin du Sénat sont bien contentes d'en profiter et n'ont d'ailleurs pas choisi d'y renoncer." Soulignons que la N-VA touchera cette année un des dix millions d'euros de dotation consacrés aux groupes politiques du Sénat.

"Nous venons de 328 équivalents temps plein, nous sommes à 240 et l'objectif est fixé à 180 grâce aux départs naturels qui seront très nombreux sous cette législature, poursuit Christine Defraigne. Huit pour cent du budget partent en

7

MILLIONS D'EUROS

L'économie réelle qu'engendrerait la suppression du Sénat, selon sa présidente Christine Defraigne.

pensions." "Et puis j'ai demandé une évaluation précise de l'économie réelle que donnerait la suppression du Sénat", ajoute la présidente. Celle-ci ne va pas au-delà de 6 à 7 millions d'euros."

Outre le poids des fonctionnaires nommés qu'il faudrait replacer ailleurs, le Sénat endosse des dépenses qui ne le concernent pas toujours exclusivement. "Certains fonctionnaires payés par le Sénat travaillent dans d'autres institutions, explique Christine Defraigne. Les 35 agents qui assurent la sécurité du Parlement dans son ense-

ble sont payés par le Sénat. Le Sénat paye 50 % de la maintenance du Parlement et de la Maison des parlementaires (le bâtiment de la rue de Louvain abritant les bureaux des députés, Ndlr). Je veux bien qu'on passe à une clé de 80/20 mais je constate que la Chambre nous fait des yeux de Chimène lorsqu'il faut refaire un parking ou rénover des cuisines."

Le budget de 50 millions ne sert pas principalement à rémunérer les sénateurs eux-mêmes dont la plupart sont envoyés par les parlements régionaux et communautaires et siègent à titre gratuit. Sur les 60 sénateurs, 10 sont cooptés et touchent une rémunération d'environ 3 500 à 4 000 euros bruts par mois, soit la moitié d'un traitement de député, rappelle la présidente Christine Defraigne dont la dernière déclaration fiscale fait état d'un revenu brut annuel de 165 000 euros, précise-t-elle à "La Libre".

Ma. C.